

• (3:30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, la Commission des gains a depuis des années des pouvoirs de vie et de mort à l'égard des compagnies de céréales. Elle fixe les tarifs qu'elles peuvent appliquer. Elle décide de leur revenu brut. Si la Commission voulait faire du tort aux compagnies, il lui aurait suffi de leur couper les fonds. Il en serait absolument de même en vertu du bill. C'est là le fond de la question et aucun gouvernement ne permettra à une commission, quelle qu'elle soit, de compromettre l'industrie canadienne de la manutention des céréales, car cette industrie est indispensable à l'agriculteur canadien. J'espère qu'aucun gouvernement n'adoptera une loi ni ne confèrera à une commission le droit de favoriser cette industrie. C'est l'essence même de cette question.

En adoptant ce bill, nous permettrions que le mélange se fasse aux élévateurs terminaux. Pour ma part, j'ai toujours été résolument opposé à cette pratique. Mais ce bill permettrait que ce mélange soit effectué avec l'autorisation de la Commission et nous sommes obligés de l'accepter du fait de l'évolution des circonstances.

Quinconque est averti en matière de commerce des céréales sait que nous n'avons pu écouler les grains de haute qualité de la côte ouest que nous ne pouvions mélanger mais dont les acheteurs ne voulaient pas car ils étaient de la classe n° 1, n'avaient pas une haute teneur en protéines, ce qu'ils n'exigeaient pas absolument. Ce sont des réalités auxquelles nous devons faire face. C'est ce que désirent les cultivateurs de l'Ouest du Canada. Ils veulent que tous les députés qui les représentent au Parlement se soucient de cette question, s'occupent du transport de leurs produits et leur permettent de conserver leur place au sein de la concurrence mondiale.

Si nous avons perdu des ventes sur les marchés exigeants, c'est parce que nous avons trop tardé à prendre les mesures que ce bill propose. Quiconque en fait est mêlé au commerce des grains le savait, non seulement en 1970 et en 1969, mais déjà en 1968 et en 1967. Voilà pourquoi on a demandé à des spécialistes et des gens bien documentés de la Commission canadienne des grains et des ministères appropriés, d'élaborer un bill article par article, qui nous ferait vivre en 1970 et non en 1950.

Je ne peux comprendre les députés qui ont lanterné et passé des heures à discuter en comité et qui voient maintenant le bill finir

ses jours au *Feuilleton*. Bien sûr, on pourrait faire valoir que le gouvernement aurait dû envoyer le bill au comité plus tôt. Si cette accusation est portée, le gouvernement devra certes y répondre, mais quoi qu'il en soit, nous devons ici, maintenant, prendre cette décision. A quoi bon regarder en arrière et faire des reproches.

Ce nouveau projet de loi accordera des permis aux élévateurs, et aux mandataires. Il contrôlera les taux, et les tarifs et modifiera le système de classement. Mais, monsieur l'Orateur, l'ancienne loi contrôlait les taux et les tarifs, elle accordait un permis aux mandataires des élévateurs, et elle autorisait le stockage hors voie. Elle permettait ou ne permettait pas le stockage hors voie. Il fallait qu'un négociant ait un permis pour manutentionner et faire le commerce des grains. Ce nouveau bill ne change rien à cet égard.

Permettez-moi de vous donner lecture du communiqué de presse publié par la Pallister Wheat Growers Association. Ses représentants ont comparu devant le comité et ont dit alors que certains amendements étaient indispensables, mais voici ce qu'ils ont déclaré le 2 octobre, et je cite:

D'après M. Nelson, l'Association Palliser croyait savoir que certains amendements «essentiels à ses yeux» avaient été acceptés par le Parlement avant l'ajournement d'été, et que l'adoption de la mesure ne devrait pas être différée. Il a exhorté M. Olson à prendre une «initiative positive» pour que le gouvernement accorde la priorité à la mesure de la Chambre et que le bill finisse ses jours au *Feuilleton*.

Cet organisme ne date pas depuis très longtemps. Il compte, paraît-il, 8,000 membres qui ont été recrutés depuis environ deux ans dans ce que l'on appelle le Triangle Palliser, dans l'ouest du Canada, au pays du blé. Je sais que ses membres n'hésitent pas à déboursier un dollar par-ci par-là.

Si on avait le temps, on pourrait aller s'entretenir avec le Syndicat national des cultivateurs et la Fédération de l'agriculture, deux organismes importants. Si un député leur téléphonait à l'instant même, je sais qu'ils diraient «Oui, nous voulons que ce bill soit adopté et qu'il entre en vigueur.» Si tel est le cas, qui s'y oppose?

Une voix: Horner.

M. Gleave: C'est le commerce des grains, monsieur l'Orateur, qui s'y oppose...

M. Benjamin: Et leurs porte-parole sont ici.

M. Horner: Demandez à M. McNamara.